



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 280, 21^e avenue (1 576 578)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur au moment de la demande (règlement no. 666) de la ville de L'Île-Perrot a été déposée à l'égard d'une maison unifamiliale visant l'immeuble si au 280, 21^e avenue (1 576 578), ayant pour objet d'autoriser :

- Que le bâtiment puisse être construit avec une marge avant de 6,7 m, contrairement au minimum de 8,2 m calculé selon les dispositions de l'article 61 du règlement alors en vigueur;

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 20 janvier à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 5 janvier 2025.

Tanya Massabni, avocate,
Greffière adjointe